

**OCM VITIVINICOLE - AIDE A LA PROMOTION SUR PAYS TIERS
PROGRAMMATION 2014-2018**

REGLES DE GESTION APPLICABLES AUX APPELS A PROJETS D'OCTOBRE 2013, 2014 et 2015

Sujet	Question	Réponse
Présentation de factures sous forme d'acomptes et soldes	De nombreuses dépenses sont payées sous la forme de plusieurs acomptes et un solde après vérification des éléments de bilan. Or, les factures d'acompte ne sont en général pas très explicites. Seul le solde est détaillé. Comment faut-il procéder ?	Les acomptes sont payés au fur et à mesure du déroulement du calendrier. C'est la facture finale qui doit être détaillée. Elle reprend les montants des acomptes préalablement payés même s'ils ne sont pas eux-mêmes détaillés. Si les factures d'acompte et la facture de solde sont présentées dans la même année, cela ne pose pas de difficulté.
Acquittement des factures	Comment puis-je apporter la preuve de paiement de mes factures ?	L'acquittement peut être certifié par un commissaire aux comptes (CAC) ou à défaut un expert-comptable. Si ce n'est pas le cas, tous les relevés bancaires attestant du paiement par la structure bénéficiaire des factures présentées devront être présentés, en joignant à chaque facture le relevé correspondant à son acquittement. Quand il s'agit des relevés bancaires d'une filiale à l'étranger, en langue autre que le français ou l'anglais, ou que les factures sont acquittées par compensation, la certification de l'acquittement est tout particulièrement recommandée. La certification par l'expert comptable ou le CAC ne vous dispense pas de fournir l'intégralité des factures dans votre dossier de paiement.
Acquittement des factures	Où trouve-t-on le modèle d'attestation pour les CAC ?	Il n'y a pas de modèle imposé à ce jour, votre commissaire aux comptes ou votre expert-comptable doit établir une attestation certifiant de l'acquittement par la structure bénéficiaire des factures présentées
Acquittement des factures	J'ai dû régler de nombreuses dépenses éligibles en espèces en Chine du fait de l'impossibilité d'utiliser ma carte bleue notamment pour payer les transports de transit (les taxis par exemple ne prennent pas la CB dans ce pays). Pouvez-vous donc me dire si je peux les mettre dans le tableau ERD?	Les dépenses payées en espèces ne sont pas éligibles (même si dans ce cas précis il n'y a pas d'autre solution).
Adhésion à des associations	Les frais d'adhésion à une association de promotion des vins sont-ils éligibles ?	Ces frais peuvent être éligibles sous réserve que l'association ait une activité dédiés aux pays tiers, éligibles au programme de l'entreprise. Eventuellement, l'adhésion est possible même si l'association a des actions plus variées mais si l'entreprise limite son partenariat aux pays éligibles. En revanche, l'adhésion à un syndicat pour conseil dans la commercialisation des vins ne l'est pas.
Avances/cautions	A quel moment doit être fournie la caution ?	La caution bancaire est à fournir avec la convention signée. Afin de ne pas prendre de retard, il est donc conseillé d'en faire la demande auprès de la banque ou de l'organisme cautionneur dès réception du courrier de notification favorable.
Avances/cautions	La caution peut-elle faire figurer une date limite ?	La caution doit être établie conformément au modèle de caution permanente mis à disposition des opérateurs sur le site Internet, c'est-à-dire sans date limite. Les cautions faisant figurer une date limite seront rejetées.
Avances/cautions	Est-il possible de recourir à la banque publique d'investissement pour faire établir la caution ?	Les organismes bancaires ou d'assurance doivent être agréés pour fournir des cautions. La liste est disponible sur le site suivant : http://www.acp.banque-france.fr/agrements-et-autorisations/registres-et-listes/registre-des-organismes-dassurance.html
Avances/cautions	La caution permanente est-elle modifiable a posteriori ?	Une caution (dont les cautions permanentes) ne peuvent être modifiées. Par contre elles peuvent être remplacées par une caution « annule et remplace » conforme au modèle de caution permanente. Dans ce cas la caution initiale est retournée à l'opérateur dès réception de la nouvelle caution.

**OCM VITIVINICOLE - AIDE A LA PROMOTION SUR PAYS TIERS
PROGRAMMATION 2014-2018**

REGLES DE GESTION APPLICABLES AUX APPELS A PROJETS D'OCTOBRE 2013, 2014 et 2015

Sujet	Question	Réponse
Avances/cautions	Quel montant et quelles références doivent figurer sur le document intitulé « demande d'autorisation d'imputation sur caution globale relative au paiement de l'avance ... ».	Les avances devant être cautionnées, cette autorisation nous est nécessaire afin que l'avance de 2e année puisse être couverte par la caution permanente que vous avez fournie à FranceAgriMer pour le versement de l'avance 2014. Ce sont donc les références de la caution permanente de 2014 qui sont à indiquer sur cette autorisation, et le montant correspond à 110% du montant de l'avance 2015 car c'est le montant de caution à engager pour permettre le versement de cette avance.
Bénéficiaires de l'aide	Les collectivités locales qui soutiennent des projets peuvent-elles déposer un dossier de demande d'aide ?	Les collectivités locales ne peuvent pas être bénéficiaires de l'aide.
Cadeaux à la clientèle	Lors des visites sur les lieux de production, il peut y avoir remise d'un cadeau "matériel publicitaire" et/ou bouteille. Ces cadeaux sont-ils éligibles?	Les "cadeaux" aux clients qui se déplacent sur les lieux de production ne sont pas éligibles (bouteilles de vin ou autres objets), En revanche, vous pouvez les fournir de la documentation (mais la prise en charge sera probablement minime pour une complexité de justificatifs à apporter)
Concours	Nous avons obtenu des médailles d'argent et médailles d'or lors d'un concours ayant eu lieu en France. Nous avons souhaité apposer ces médailles sur nos bouteilles à destination du Canada. Les factures de participation au concours sont-elles éligibles sur la destination Canada ?	Non la participation au concours est inéligible car il a lieu en France. Par contre, si le concours a lieu dans un des pays tiers listé dans la convention, la dépense peut être présentée. L'impression des médailles pour les bouteilles est éligible en tant que mise en avant du produit. Mais le nombre d'impressions éligibles pour le Canada sera limité au nombre de cols commercialisés dans ce pays sur l'action de promotion identifiée et pendant la phase concernée.
Cumul des aides	Quelles sont les règles de cumul avec d'autres aides ?	Il ne peut pas y avoir de cumul avec d'autres aides communautaires pour une même dépense. Il s'agit principalement d'aides FEADER. Dans ce cas, c'est une exclusion absolue. Pour les aides nationales, dans la majorité des cas, les aides publiques sont limitées à un maximum de 50% qui est atteint avec l'aide OCM vin pays tiers. Néanmoins, dans certains cas, le cumul est possible. Mais le subventionnement au-delà de 50% de la dépense dépend du statut de l'entreprise et des textes juridiques qui s'appliquent à elle. Dans ce cas, le cumul doit s'effectuer dans le respect des dispositions prévues par les lignes directrices agricoles. En cas de doute sur les règles qui s'appliquent au bénéficiaire, il est recommandé d'éviter le cumul des aides. Les aides nationales peuvent concerner notamment (liste non exhaustive): - des aides des conseils régionaux - des aides des conseils généraux. En cas de financement national, le régime d'aide au titre duquel ce financement est accordé doit être mentionné.
Cumul des aides	Est-il possible de cumuler l'aide à la promotion pays tiers avec une assurance prospection COFACE ?	Pour des pays identiques et sur la même période, il n'est strictement pas possible de cumuler une assurance prospection COFACE avec l'aide à la promotion pays tiers.
Cumul des aides	Est-ce que nous pouvons donc cumuler le dossier FranceAgrimer et le crédit d'impôt prospection commerciale (sachant que dans la demande du crédit d'impôt, nous enlevons des dépenses les subventions FranceAgriMer	Le crédit d'impôt prospection commerciale est considéré comme une aide directe, même s'il n'y a pas de flux financier dans la mesure où cela représente une moindre charge pour l'entreprise. De ce fait, dès lors que le périmètre de la subvention accordée couvre les mêmes dépenses que celles que l'entreprise souhaite présenter dans le cadre du dossier OCM, il y a un risque de double financement.

**OCM VITIVINICOLE - AIDE A LA PROMOTION SUR PAYS TIERS
PROGRAMMATION 2014-2018**

REGLES DE GESTION APPLICABLES AUX APPELS A PROJETS D'OCTOBRE 2013, 2014 et 2015

Sujet	Question	Réponse
Dégustations, échantillons	Mon importateur me refacture les bouteilles pour les dégustations. Est-ce éligible ?	Oui, c'est éligible à hauteur du montant de la facture. La méthode de calcul de valorisation s'applique uniquement aux bouteilles sorties de votre stock et ne faisant donc pas l'objet d'une facture. Par ailleurs, vous devez pouvoir justifier d'un nombre raisonnable de bouteilles utilisées en dégustation en fonction du type de dégustation (repas, magasin, salon, formation...) A noter que seules les dépenses afférentes à des dégustations clairement identifiées sont éligibles à l'aide. On entend par identifiées, les dégustations pour lesquelles sont communiqués : le type de dégustation opérée, le type et le nombre de participants, les date et lieu de la dégustation, la liste des vins dégustés.
Dégustations, échantillons	Les frais de transport des échantillons sont-ils éligibles ?	Oui, ces frais sont éligibles au réel dès lors qu'ils sont associés à une action de promotion clairement identifiée. Ils s'ajoutent à la valorisation des bouteilles A noter que seules les dépenses afférentes à des dégustations clairement identifiées sont éligibles à l'aide. On entend par identifiées, les dégustations pour lesquelles sont communiqués : le type de dégustation opérée, le type et le nombre de participants, les date et lieu de la dégustation, la liste des vins dégustés.
Dégustations, échantillons	Mon importateur est basé à Londres et a une filiale à Hong-Kong. Nos produits sont envoyés par nos soins au Royaume-Uni et c'est notre importateur qui envoie les échantillons de dégustation à Hong Kong. Est-ce éligible ?	L'opération est éligible si vous pouvez garantir que les bouteilles sont bien envoyées à Hong-Kong. Il convient donc de revoir votre contrat avec votre importateur pour préciser les opérations concernées et les informations que votre importateur doit vous fournir pour que vous puissiez bénéficier de l'aide. Dans le cas contraire (impossibilité de garantir que les bouteilles sont parties à Hong Kong par exemple) le coût et le transport des échantillons ne seront pas éligibles.
Dégustations, échantillons	Les bouteilles ouvertes lors de la dégustation pour l'accueil au domaine peuvent-elles être prises en charge ?	Une dégustation dans le cadre d'un voyage sur les lieux de production constitue une opération de promotion en elle-même. Le coût des échantillons utilisés dans ce cadre peut donc être pris en charge, en promotion pure, hors du forfait, dans une limite raisonnable toutefois et sous réserve de la possibilité de produire les justificatifs de cette action de dégustation (photos, listes d'invités, cartes de visites, programme de visite, vidéo...etc.).
Dégustations, échantillons	Les échantillons et les frais d'envoi des échantillons dans le cadre de l'inscription à des concours sont-ils éligibles ?	Les frais de concours peuvent être éligibles si le concours est réalisé dans un pays tiers. Dans ce cas, les frais d'envoi d'échantillons sont éligibles dans des limites raisonnables.
Dégustations, échantillons	Quels justificatifs faut-il fournir pour une dégustation ?	Les preuves de la réalité de l'action peuvent être différentes selon le type de dégustation (vous trouverez l'ensemble de ces éléments à l'annexe 1 de la décision 2014-44). Seules les dépenses afférentes à des dégustations clairement identifiées sont éligibles à l'aide. On entend par identifiées, les dégustations pour lesquelles sont communiqués : le type de dégustation opérée, le type et le nombre de participants, les date et lieu de la dégustation, la liste des vins dégustés. Les éléments précités devront donc à minima figurés sur les pièces transmises.

**OCM VITIVINICOLE - AIDE A LA PROMOTION SUR PAYS TIERS
PROGRAMMATION 2014-2018**

REGLES DE GESTION APPLICABLES AUX APPELS A PROJETS D'OCTOBRE 2013, 2014 et 2015

Sujet	Question	Réponse
Dégustations, échantillons	Nous n'avons pas de tarif papier pour nos vins. Nous allons chercher au fur et à mesure l'information sur ordinateur. J'ai donc pris les factures pro formas reprenant les produits envoyés. Sur ces factures figurent le tarif Universel que nous sommes allés chercher ligne à ligne en informatique et j'ai retenu 60% de la somme pour les vins inférieurs à 10 Euros, comme vous le préconisez. Cela peut-il être accepté ?	Oui, ces éléments sont recevables.
Présentation du dossier de demande de paiement	Quels éléments doivent figurer dans la demande de paiement et sous quelle forme ?	En application de l'article 9 de la décision 2014-44, le dossier de demande de paiement doit être composée : <ul style="list-style-type: none"> - du formulaire de demande de paiement mentionnant le montant d'aide demandé, - de la déclaration relative aux autres financements publics, - de l'attestation de valorisation des échantillons s'il y a lieu, - du formulaire de demande de validation des entités autorisées à produire des justificatifs s'il y a lieu, - de l'attestation de choix de plafond et des time-sheets relatifs aux charges de personnel, accompagnés des contrats de travail et fiches de paie (de nov et Dec.) des membres du bénéficiaire pour lesquels des frais de personnel sont présentés. Le détail du calcul du coût horaire de chaque membre doit être communiqué au moyen de la fiche au format Excel prévue à cet effet. - du rapport d'activité + réalisation des objectifs commerciaux (pour les entreprises), - d'un état récapitulatif des dépenses (ERD) par pays, - de l'ensemble des copies des factures présentées dans l'ordre dans lequel elles sont listées dans l'ERD, - de la preuve d'acquiescement établie au moyen d'une attestation établie par un CAC ou expert comptable (modalité à privilégier) ou, à défaut, par transmission de l'ensemble des relevés bancaires en adossant directement chacun d'entre eux à la facture concernée, - des justificatifs de réalisation des actions, L'ERD doit être fourni impérativement sous forme d'un tableau au format excel. Pour les autres pièces, elles doivent être obligatoirement transmises sous le format papier et selon l'ordre précité.
Présentation du dossier de demande de paiement	Pour remplir l'ERD promo pure, peut-on descendre par pays ou faut-il une chronologie de date (cela mélange les pays) ?	Il vous est conseillé, sauf si vous présentez très peu de dépenses, de remplir un classeur ERD par pays. Dans le cas contraire, vous devez classer les factures par pays (un seul pays cible par ligne de dépense sur l'ERD).
Présentation du dossier de demande de paiement	Demande de paiement concernant mes actions 2014 (01/01/2014 au 31/12/2014) : Puis-je demander un paiement pour des actions facturées en 2014 mais réglées en 2015 ? Puis-je demander un paiement pour des actions facturées en janvier 2015 concernant des actions 2014 ? (dans ce cas le règlement aura lieu en 2015 ?)	Ce sont les dates d'action et non les dates de facturation qui sont déterminantes pour rattacher une facture à une année du programme. La date de l'action doit donc être explicite sur la facture. Si donc une facture concerne une action qui a eu lieu en 2014, cette facture est à présenter dans la demande de paiement au titre de l'année 2014, même si la facturation et/ou l'acquiescement n'ont eu lieu qu'en 2015. Il est cependant nécessaire que toutes les factures soient reçues et acquittées avant la fin du mois de juin.
Dépenses de personnel	Le salaire d'un VIE est-il éligible ?	Non.
Dépenses de personnel	Le salaire d'un employé expatrié est-il éligible ?	Oui, sous réserve de respect des dispositions relatives aux dépenses de personnel (compétence des personnels, enregistrement de time sheets, rattachement des frais à une des 5 actions du programme...) et dans la limite de la part de salaire imputable à la conduite d'actions de promotion éligibles.
Dépenses de personnel	La rémunération des gérants non salariés, présidents, actionnaires non salariés, est-elle éligible ?	Non.
Dépenses de personnel	La rémunération des gérants salariés est-elle éligible ?	Oui, sous réserve de respect des dispositions relatives aux dépenses de personnel (compétence des personnels, enregistrement de time sheets, rattachement des frais à une des 5 actions du programme...). En l'absence de contrat de travail, la preuve de l'appartenance à la structure bénéficiaire et son indémité doivent être apportées par toute autre preuve (statuts, PV d'assemblée générale...).

**OCM VITIVINICOLE - AIDE A LA PROMOTION SUR PAYS TIERS
PROGRAMMATION 2014-2018**

REGLES DE GESTION APPLICABLES AUX APPELS A PROJETS D'OCTOBRE 2013, 2014 et 2015

Sujet	Question	Réponse
Dépenses de personnel	La rémunération des producteurs membres d'une coopérative est-elle éligible ?	Les indemnités des producteurs ne sont pas éligibles. Cependant si un producteur est aussi salarié d'une coopérative, il peut être éligible au titre de son activité salariée (sous réserve que toutes les autres règles soient respectées : niveau de compétence, time sheets, activités rattachées aux actions du programme).
Dépenses de personnel	La rémunération des agents commerciaux est-elle éligible ?	Non
Dépenses de personnel	Le salaire du personnel d'une filiale à 100 % peut-il être aidé ?	Oui, sous réserve de respect des dispositions relatives aux dépenses de personnel (compétence des personnels, enregistrement de time sheets, rattachement des frais à une des 5 actions du programme...), et si la filiale est explicitement listée dans le programme déposé et reprise dans la convention liant l'opérateur et FranceAgriMer.
Dépenses de personnel	Les dépenses de personnel sont-elles éligibles lorsque le personnel accompagne les visiteurs dans le cadre de l'action « voyage sur le lieu de production » ?	Oui, sous réserve de respect des dispositions relatives aux dépenses de personnel (compétence des personnels, enregistrement de time sheets, rattachement des frais à une des 5 actions du programme...).
Dépenses de personnel	Les primes sont-elles éligibles ?	Les salaires et les charges sont éligibles. Les primes ne sont pas intégrées dans la base de calcul retenue.
Dépenses de personnel	Quelle modalité de déclaration des dépenses de personnel ?	Les dépenses de personnel doivent être justifiées par des « time-sheets » établis conformément au modèle disponible auprès de FranceAgriMer (onglet « frais de personnel » du classeur Excel « Etats Récapitulatif des dépenses – ERD »). Les frais de personnel doivent obligatoirement être déclarés sur une base journalière et détaillés par action et par activité (cf. onglet « notice » du fichier informatique correspondant à la maquette des E.R.D.), afin notamment de pouvoir prendre en compte que le temps consacré à des actions de promotion éligibles, dans le respect des plafonds journaliers et annuels fixés dans le cadre de ce dispositif.
Dépenses de personnel	Comment justifie-t-on de la compétence du personnel ?	Pour justifier des compétences du personnel, l'entreprise ou l'interprofession fournit les CV des personnes dont les frais sont présentés dans le programme. Ces CV doivent être cohérents avec les contrats de travail de ces personnes et les conditions de rémunération qui seront éventuellement vérifiées lors des contrôles.
Dépenses de personnel	Les temps de transport des salariés sont-ils aidés ? Comptabilise-t-on dans les time sheets le temps passé dans un avion ?	Non, le temps passé dans les transports n'est pas éligible. Seuls les frais de déplacement (billet d'avion, hôtel...) sont pris en charge.
Dépenses de personnel	La déclaration de temps passé doit se faire en heures, mais qu'en est-il des cadres au forfait (lesquels par définition ne sont pas rémunérés à l'heure) ?	Des time-sheets doivent être établis dans tous les cas, y compris pour les personnels au forfait. Le coût du salaire horaire de ces derniers est établi sur la base de 1 607 heures /an, pour un salarié à temps plein, en application des dispositions figurant à l'article 3.7 de la décision 44-2014. Le nombre d'heures pris en compte par jour est plafonné à 12, en application du même article.
Dépenses de personnel	Le calcul des frais de personnel s'applique-t-il pour une année de programme ou pour l'ensemble du programme ?	Le choix du plafond des frais de personnel est fait indépendamment pour chaque année du programme.
Dépenses de personnel	Dans quels cas devons-nous vous retourner l'attestation de choix de plafond des frais de personnel ? Devons-nous vous la transmettre en même temps que notre dossier final ?	Cette attestation par laquelle vous indiquez votre choix de plafonnement des frais de personnel (80 000 € ou 10% des dépenses éligibles) est à remplir et joindre à votre dossier de demande de paiement pour chaque année, sauf si vous ne présentez pas de frais de personnel pour l'année en question ou si vous n'aviez pas prévu la prise en charge des frais de personnel dans votre candidature initiale (dans ce dernier cas, les frais de personnel ne pourront pas être pris en charge).

**OCM VITIVINICOLE - AIDE A LA PROMOTION SUR PAYS TIERS
PROGRAMMATION 2014-2018**

REGLES DE GESTION APPLICABLES AUX APPELS A PROJETS D'OCTOBRE 2013, 2014 et 2015

Sujet	Question	Réponse
Dépenses de personnel	Nous n'avions pas inclus de frais de personnel dans le projet initial mais après l'année écoulée nous souhaiterions en inclure dans nos dépenses réalisés 2014 et à l'avenir pour 2015 et 2016. Est-ce envisageable ?	Si les frais de personnel n'ont pas été prévus dans le dossier de candidature, ils ne pourront pas être pris en charge. Il ne sera pas possible non plus de faire un avenant pour permettre leur prise en charge. Ce point est indiqué explicitement dans la décision « Pour bénéficier de la prise en charge des frais de personnel, les entreprises doivent présenter ces dépenses dans le budget prévisionnel figurant dans la proposition de programme et les demander à l'occasion de chaque demande de paiement. »
Dépenses de personnel	Quels justificatifs doivent être joints aux time-sheets ?	Pour les personnes qui figurent sur les time-sheets, doivent être joints au dossier de demande de solde : la copie du contrat de travail et les copies des bulletins de salaire de novembre et décembre. Il est également nécessaire de détailler le calcul du coût horaire déclaré pour chaque salarié, au moyen de la fiche Excel normalisée ("Calcul Salaire Charge.xls") prévue à cet effet.
Éligibilité des vins	Pour les vins sans IG avec mention de cépage, la mention du cépage doit-elle figurer à la fois sur l'étiquette et la contre-étiquette ou bien peut-elle seulement figurer sur la contre-étiquette ?	La mention de cépage n'est pas réglementairement obligatoire sur l'étiquette. Cependant, un vin sans IG avec mention de cépage doit pouvoir être clairement identifié lors des contrôles pour garantir que la promotion n'a pas porté sur un vin sans IG et sans mention de cépage. En cas de difficulté de justification du type de vin, l'entreprise peut être pénalisée et les actions non retenues. Il est rappelé qu'un vin sans IG avec mention de cépage est produit par une entreprise qui a fait une démarche active d'agrément auprès de FranceAgriMer puisque seules les entreprises agréées peuvent commercialiser ce type de vins. Les informations relatives à cet agrément sont disponibles sur le site : http://www.franceagrimer.fr/index.php/filiere-vin-et-cidriculture/Vin/Appui-a-la-filiere/Innovation-et-qualite/Vins-sans-indication-geographique-VSIG
Éligibilité des vins	Les vins concernés par les actions de promotion doivent-ils avoir été embouteillés sur le territoire national ?	Les vins doivent avoir été vinifiés sur le territoire national et peuvent avoir été embouteillés et étiquetés hors du territoire national dès lors qu'ils sont embouteillés sous la marque du bénéficiaire.
Éligibilité des vins	Les vins conditionnés sous la forme Bag-in-Box® (BIB) sont-ils éligibles ?	Oui, ces vins sont éligibles. Le terme « embouteillage » utilisé dans la décision inclut ce type de conditionnement.
Emballages	Les cartons d'emballage spécifiques à une opération donnée, à durée limitée, sont-ils éligibles ? Ces cartons servent à la fois d'emballage et de mise en avant (design particulier à l'opération, attirant l'œil du consommateur dans le magasin).	Les cartons, ou caisses bois, ou etuis de mise en avant sont assimilables aux étiquettes, contre étiquettes...La dépense est non éligible.
Etudes de marché	Quelles sont les règles d'éligibilité pour les études de marché qui concernent des pays figurant dans le programme précédent ?	Selon le règlement européen, les études doivent porter sur des marchés nouveaux. On entend par marché nouveau des pays, des régions ou des cibles nouvelles pour l'opérateur (par exemple, le marché restauration qui n'avait jamais été abordé même si l'opérateur vendait déjà en grande distribution). Il convient donc que, si l'opérateur exportait déjà dans le pays concerné (avec ou sans aide de FranceAgriMer dans le cadre du précédent programme), il justifie de la qualité de « marché nouveau » de son étude. La notion de « marché nouveau » au sens ci-dessus, ne s'applique qu'à l'action 3 « études de marchés nouveaux, nécessaires à l'élargissement des débouchés » du programme de promotion.
Évènement climatique	Suite à un évènement climatique (tempête), un évènement a été annulé à la dernière minute. Les échantillons avaient été envoyés (et non retournés), les hôtels réservés, le temps passé à l'organisation en amont était significatif. Peut-on faire passer ces frais si l'annulation est justifiée?	Si le salon n'a pas eu lieu, ces frais ne pourront pas être pris en charge. En effet, il faut que l'action ait réellement eu lieu pour que la subvention puisse être versée.

**OCM VITIVINICOLE - AIDE A LA PROMOTION SUR PAYS TIERS
PROGRAMMATION 2014-2018**

REGLES DE GESTION APPLICABLES AUX APPELS A PROJETS D'OCTOBRE 2013, 2014 et 2015

Sujet	Question	Réponse
Factures libellées en Chinois	Concernant les actions de promotion menées en Chine, les factures « légales » pour le gouvernement chinois sont exclusivement en chinois. Est-il possible de joindre au dossier une facture en chinois traduite par un traducteur assermenté ?	Oui. L'assermentation du traducteur n'est pas obligatoire mais recommandée. Il est rappelé que les factures illisibles, incomplètes, non traduites en français ou en anglais sont non-conformes et sont rejetées.
Factures libellées en Chinois	De nombreuses factures sont totalement en idéogrammes chinois. Pouvons-nous les faire traduire et vous les transmettre ? Si oui, quelles sont les conditions pour qu'une traduction de nos pièces soit valable ?	Pour pouvoir être prises en compte, les factures doivent être établies en français ou en anglais, ou à défaut être traduites en l'une de ces deux langues. La traduction assermentée n'est pas obligatoire mais conseillée. Les factures pour lesquelles la nature de la dépense, ou l'établissement émetteur, ou la date d'émission, ou la date de l'action, ou les montants, ne peuvent pas être clairement identifiés ne pourront en aucun cas être prises en charge.
Filiales	Lorsqu'une société fait réaliser la majorité de ses actions par sa ou ses filiales, qui doit déposer la proposition de programme ?	C'est l'entité à laquelle sont adressées les factures et qui supporte réellement la dépense dans ses comptes qui doit déposer la proposition de programme. En règle générale, l'entreprise déposante est celle qui porte la majorité des dépenses. Ses filiales lui refacturent les prestations qu'elles réalisent dans le cadre du programme.
Filiales	Mon entreprise a une filiale aux USA à 100%. Comment sont prises en compte les dépenses de la filiale ?	Vous déposez un seul dossier pour l'ensemble de vos filiales. Elles doivent être explicitement listées dans votre dossier de demande. Dans ce cas, il ne sera pas nécessaire qu'il y ait une refacturation entre la maison mère et la ou les filiales pour que les dépenses soient retenues. Par ailleurs, les frais de personnel des salariés de la filiale sont pris en charge dans les mêmes conditions que pour l'entreprise mère (time sheet pour enregistrement du temps de travail, plafond de dépense à 80K€ ou 10% des dépenses éligibles).
Filiales	Quels sont les pièces particulières à fournir lorsqu'une entreprise est autorisée à présenter des dépenses engagées par ses filiales ?	lorsqu'une entreprise est autorisée à présenter des dépenses supportées par une filiale à l'étranger, l'entreprise bénéficiaire de l'aide (basée en France donc) doit être à même de présenter lors d'un contrôle sur place, toutes les factures, preuves d'acquiescement et justificatifs (ou tout autre élément probant prouvant la réalité de l'action et la réalité comptable), correspondants aux dépenses indiquées dans l'état récapitulatif des dépenses, même lorsque ces dépenses ont été faites par sa filiale. Il appartient donc au bénéficiaire de l'aide de rapatrier s'il y a lieu tous ces éléments en France afin qu'ils soient immédiatement disponibles en cas de besoin, et ce pendant toute la durée définie par l'article 8 de la convention.
Formation d'animateurs français	Nous avons prévu une formation d'animateurs français qui iront présenter nos produits aux USA. La formation sera réalisée en région de production viticole. Est-ce éligible ?	Non, une formation organisée en France et pour des français ne peut être prise en charge dans le cadre de l'OCM pays tiers, même si elle est nécessaire au bon déroulement d'une opération de promotion ultérieure. Les formations éligibles sont celles à destination d'un public de pays tiers, dans le pays tiers ou lors d'un voyage sur les lieux de production.
Frais de voyages	Les frais de voyage d'un VIE sont-ils éligibles ?	Oui, lorsque les voyages sont effectués dans ou vers le pays tiers et en lien avec des actions de promotion. Pour les VIE résidant en pays tiers, seuls les frais de voyage à l'extérieur de la ville de résidence sont éligibles. Les frais de voyage du VIE venant en France pour accompagner des acheteurs étrangers ne sont pas retenus (le VIE est un personnel de l'entreprise et ce type de dépense n'est pas retenu).
Frais de voyages	Les frais de voyage d'un salarié expatrié sont-ils éligibles ?	Seules les dépenses réalisées à l'extérieur de la ville de résidence sont éligibles. Les voyages doivent être effectués dans ou vers le pays tiers et en lien avec des actions de promotion. Les dépenses de voyage de l'expatrié au départ ou à destination de la France sont inéligibles.
Frais de voyages	Les frais de voyage du personnel de l'interprofession ou d'une entreprise qui accompagne les visiteurs sont-ils éligibles dans le cadre de l'action « voyage sur le lieu de production » ?	Non. Pour cette action, les frais de voyage du personnel ne sont pas éligibles.

OCM VITIVINICOLE - AIDE A LA PROMOTION SUR PAYS TIERS
PROGRAMMATION 2014-2018

REGLES DE GESTION APPLICABLES AUX APPELS A PROJETS D'OCTOBRE 2013, 2014 et 2015

Sujet	Question	Réponse
Frais de voyages	Les dépenses de location de voiture sont-elles éligibles ?	Oui, dans les cas de voyage sur les lieux de production (sauf trajet pour visites de loisir). Dans les conditions suivantes, dans le cas de voyage dans les pays tiers éligibles au programme : - éligibles : lorsque la location est réalisée pour effectuer des déplacements de longue distance (entre deux villes où des actions de promotion ont lieu ou bien pour du pré-acheminement vers un aéroport). - Non éligible : en cas de dépense de location pour circuler à l'intérieur d'une même ville ; ces déplacements sont couverts par le forfait.
Frais de voyages	Lorsque le bénéficiaire paie directement les frais de voyage de son prestataire sans être refacturé par celui-ci, les dépenses sont-elles éligibles ?	Oui, ces dépenses sont éligibles.
Frais de voyages	La location d'un minibus pour l'action « voyage sur le lieu de production » est-elle éligible ?	Oui, lorsque le minibus est utilisé pour transférer les clients, journalistes... de l'aéroport vers le lieu de production, d'un lieu de production vers un autre lieu de production ou pour la durée du séjour pour la visite des sites prévus. La dépense n'est pas éligible lorsque le minibus est utilisé pour des déplacements liés à des dépenses de loisir. Soit concernés par cette règle : les locations de bus, minibus, ou voiture avec ou sans chauffeur, et les taxis (minibus ou voiture).
Frais de voyages	Un acheteur doit visiter notre vignoble et souhaite acheter son billet lui-même avant de partir et le payer. Il doit nous faire une facture pour se faire rembourser. La procédure est-elle éligible ?	Oui cette procédure est éligible. Sur la facture, votre acheteur devra faire figurer à quelle prestation elle correspond, les dates du voyage, le nom du voyageur, la provenance et la destination, l'objet du voyage. Vous pourrez présenter cette facture une fois acquittée.
Frais de voyages	Pour des dépenses de transport pour les voyages dans les pays tiers, un de mes adhérents n'a pas gardé les tickets de péage et facture des stations essences. Il apporte la preuve via le relevé de compte ou apparaissent la dépense. Est-ce que cela suffira ?	Sans facture, ces dépenses ne pourront pas être prises en charge.
Frais de voyages	Lors de voyages dans les pays tiers, notre responsable export invite des clients à dîner ou à déjeuner. Dans quelle mesure ces frais sont-ils pris en charge ?	Les repas dans les pays tiers sont de trois type - non éligible : repas avec des clients (dîner ou déjeuner) sans autre rattachement à une action de promotion - éligible : repas du personnel de l'entreprise : non facturé et pris en charge dans le forfait de 200€/nuité. - éligible : repas dans une opération explicite de promotion qui fera l'objet de justificatifs de l'action : dîner de presse, wine maker dinner, dégustation avec repas... A noter que les frais relatifs à ce 3ème type de repas sont à inscrire en promotion pure et les frais de ce repas et de l'organisation peuvent être pris en charge au réel. Dans ce cas, la quote-part de la facture qui concerne les membres de l'entreprise doit être déduite du montant présenté (le principe est qu'il n'y ait pas de double prise en charge des repas concernés, or les repas des membres de l'entreprise sont déjà pris en charge dans le forfait).
Frais de voyages	Nous avons eu un problème concernant une annulation de vol. Nous avons pris un autre vol et nous n'avons pas été remboursés des billets annulés. Peut-on présenter les deux billets ?	Non, un seul billet peut être présenté.
Frais de voyages	Peut-on utiliser à la place du boarding pass le flash code : Ce pictogramme est toujours accompagné d'un courrier avec le nom du voyageur, le numéro du siège, la date du voyage, la destination bref tous les éléments que l'on retrouve sur les boarding pass. La seule particularité est qu'il se conserve électroniquement et par conséquent qu'on a moins de chance de l'égarer. Est-ce une possibilité ?	Du fait de leur dématérialisation fréquente, les boarding pass ne sont pas strictement à fournir. En revanche, nous devons disposer de la facture détaillée (ou tout au justificatif reprenant les éléments obligatoires d'une facture : billet électronique, confirmation de commande...) (cf. p. 41 la décision cadre modifiée de juillet 2014). Le courrier qui accompagne le flash code pourra servir de justificatif à l'appui de la facture, ou éventuellement, et uniquement s'il comporte tous les éléments requis, la remplacer si elle est absente.



**OCM VITIVINICOLE - AIDE A LA PROMOTION SUR PAYS TIERS
PROGRAMMATION 2014-2018**

REGLES DE GESTION APPLICABLES AUX APPELS A PROJETS D'OCTOBRE 2013, 2014 et 2015

Sujet	Question	Réponse
Frais de voyages	Une commerciale de la société, domiciliée en France, est régulièrement en déplacement en Chine (environ 6 mois l'année). Pour son hébergement lors de ces longues périodes de déplacement, la maison de négoce loue un appartement à Shanghai. Le loyer (pour tout ou partie) dans le cadre de ses voyages est-il éligible (au même titre que les frais d'hôtels ?).	Cette dépense relève des frais de fonctionnement normal de l'entreprise et n'est donc pas éligible. Seules les dépenses directement liées aux actions du programme sont éligibles.
Frais de voyages	Un adhérent qui s'est rendu en Asie, en partant de Toulouse, vers Paris puis Singapour, a dû passer une nuit à l'hôtel à Toulouse car son vol était le lendemain matin de bonne heure. Est-ce considéré comme un transit et donc au forfait ?	Pour le transit, les seules nuitées qui peuvent être prises en charge sont celles à Paris dans le cadre d'un voyage sur les lieux de production. Pour les voyages dans les pays tiers, les frais de transport sont éligibles au réel, mais pas le coût des nuitées passées en France entre deux transports (ni au réel ni au forfait).
Frais d'hébergement	Quels justificatifs doivent être fournis pour bénéficier des forfaits ?	Seule la facture d'hébergement dûment acquittée est nécessaire pour bénéficier du forfait. Le forfait est versé quel que soit le montant de la facture d'hébergement. Le forfait est appliqué au regard du nombre de nuitées portées sur la facture. Il est rappelé que le déplacement doit être en lien explicite avec une action de promotion même s'il s'agit de la seule dépense effectuée pour cette action. Exemple : une personne de l'entreprise se déplace en Asie pour animer des Wine Maker Diner organisées par son importateur (celui-ci ne facture pas ces diners). La facture d'hôtel est présentée par l'entreprise et permettra le versement du forfait, sous réserve d'une justification du Wine maker Diner (photos, menus, compte rendu...etc.). Les autres factures relatives aux dépenses de restauration, taxi, métro, café, connexion Internet... ne doivent pas être transmises à FranceAgriMer car elles sont couvertes par le forfait.
Frais d'hébergement	Si je suis logé chez mon importateur, puis-je bénéficier du forfait de 200€/nuitée ?	Si le logement est à titre gracieux (sans facture), le forfait ne sera pas retenu. Si l'importateur facture les nuitées et que l'opérateur paye ces factures, alors le forfait peut être déclenché. Plus largement, le logement peut se faire à l'hôtel, en chambre d'hôtes, chez le particulier du moment que cette prestation est facturée. L'hébergement par Airbnb.com donne lieu à l'établissement d'une facture en bonne et due forme. Ce mode d'hébergement peut donc être retenu comme éligible.
Dépôt de marque	Pour exporter, je dois déposer ma marque, avec des frais d'avocat. Sur certains pays il faut également payer des analyses sanitaires. Ces dépenses sont-elles éligibles ?	Les dépenses de création et protection des marques sont des dépenses nécessaires et parfois obligatoires selon les pays mais ces dépenses sont considérées comme une démarche commerciale normale et non pas de la promotion. Elles ne sont pas éligibles.
Les prestataires, agent commerciaux, bureau de représentation	Les actions réalisées par un prestataire français sont-elles éligibles ?	Oui, ce n'est pas la nationalité du prestataire qui est prise en compte pour déterminer de l'éligibilité de l'action mais la cible des actions. En d'autres termes, une action réalisée en France par un prestataire français peut être éligible par exemple pour réaliser un site internet dédié à un pays tiers.
Les prestataires, agent commerciaux, bureau de représentation	Les prestataires doivent-ils fournir des justificatifs des actions de promotion réalisées ?	C'est l'entreprise qui demande l'aide qui fournit les justificatifs. Si elle confie certaines actions à un prestataire, elle doit prévoir qu'il fournisse les justificatifs des actions de manière détaillée conformément à ce qui est requis pour demander l'aide.

**OCM VITIVINICOLE - AIDE A LA PROMOTION SUR PAYS TIERS
PROGRAMMATION 2014-2018**

REGLES DE GESTION APPLICABLES AUX APPELS A PROJETS D'OCTOBRE 2013, 2014 et 2015

Sujet	Question	Réponse
Les prestataires, agent commerciaux, bureau de représentation	Si le prestataire est un agent commercial, les dépenses présentées sont-elles éligibles ?	Oui, les dépenses de promotion réalisées par l'agent sont éligibles. Cependant, elles doivent respecter l'ensemble des règles prévues dans la décision : les factures précisent le détail des actions réalisées, les actions réalisées sont éligibles, un rapport d'activité ou des pièces justificatives détaillées sont fournies.
Les prestataires, agent commerciaux, bureau de représentation	Un de nos intermédiaires en Chine, va nous facturer le salaire de deux animatrices pour réaliser des animations dégustations dans les magasins de grande distribution. Ce poste est-il bien éligible ?	Cette dépense est effectivement éligible, mais pas en tant que frais de personnel car ces animatrices ne font pas partie de l'entreprise bénéficiaire de l'aide. Elle doit faire l'objet d'une facture de prestation dédiée dont l'intitulé doit être clair et détaillé et rattaché à l'action de promotion. Par exemple "prestation d'animation des dégustations dans le lieu XXXX à la date XXX"
Les prestataires, agent commerciaux, bureau de représentation	Peut-on être aidé par FranceAgriMer pour le recrutement d'un commercial export ?	Les frais de recrutement ne sont pas éligibles, seul le coût salarial (brut chargé) du temps passé par employé sur la réalisation d'une action de promotion est aidé (voir frais de personnel).
Les prestataires, agent commerciaux, bureau de représentation	Nous souhaitons déposer un dossier sur les USA. A la date actuelle, l'entreprise n'est pas en mesure, pour cause de résultats encore insatisfaisants, de prévoir dans le programme la création d'un bureau sur place aux USA. Mais, si d'ici une année, les résultats venaient à progresser, est-ce qu'un avenant pourrait être envoyé en cours de programme avec ce nouveau projet de bureau de représentation sur place ?	La création même d'un bureau de représentation aux USA n'est pas éligible. Par contre les opérations réalisées par le bureau dans le cadre du programme sont éligibles. Ces actions peuvent être prévues dès le départ dans le projet et être réalisées par un bureau (en interne à l'entreprise) ou par un prestataire (en externe à l'entreprise). En aucun cas des avenants ne peuvent augmenter les budgets ou ajouter des pays au programme.
Les sites Internet	Comment attester de l'éligibilité d'un site Internet ou de plaquettes en langue anglaise ?	Il faut pouvoir attester que la cible prioritaire des objets/supports de promotion est un pays tiers (prix exprimés dans la monnaie du pays tiers, référencement du site Internet sur les moteurs de recherche du pays tiers...). Lorsque des éléments de preuve ne peuvent pas être apportés, il faut effectuer un prorata de la dépense par exemple en fonction du CA réalisé par l'entreprise sur le pays tiers par rapport aux autres pays non éligibles concernés par la même langue
Les sites Internet	La maintenance des sites Internet est-elle éligible ?	Non. Au-delà de la maintenance technique du site, les opérations de mise à jour et d'actualisation d'un site existant (telles que mise en lignes de e-news, messages promotionnels,...) ne sont pas éligibles.
Les sites Internet	Lors de la création d'un site Internet, les traductions et les référencement sont éligibles. Est-ce possible pour un site existant qui est élargi à de nouveaux pays ?	Oui c'est possible en s'attachant à bien distinguer dans la prestation fournie ce qui est du ressort de la partie nouvelle (par exemple en séparant les développements liés aux parties du site concernant la France, la maintenance, des traductions ou référencement des parties nouvelles). En cas d'impossibilité de détailler la dépense, l'ensemble de l'action risque d'être rejeté.
Les sites Internet	Notre site internet doit être refait (modalités d'affichage à revoir pour un bon référencement dans d'autres pays) et à l'occasion nous allons le modifier, ajouter quelques rubriques et rajouter des traductions dans d'autres langues que l'anglais ? Est-ce éligible ?	Le règlement communautaire et la décision cadre vous précisent que vous devez garantir : qu'il ne s'agit pas d'un entretien normal du site et que le site est utilisé sur le pays cible de votre programme et en aucun cas sur un pays européen. Dans le cas cité plus haut, la remise en état du site pour l'adapter aux marchés export n'est pas évidente à garantir. Ce site étant en français ou en anglais, il faut proposer une prise en charge au prorata du chiffre d'affaire réalisé. La remise en état du site, dans les conditions ci-dessus, est donc à proscrire. Par contre la traduction de pages du site est éligible si la langue est le chinois, le japonais ou toute autre langue non utilisée en Europe.

**OCM VITIVINICOLE - AIDE A LA PROMOTION SUR PAYS TIERS
PROGRAMMATION 2014-2018**

REGLES DE GESTION APPLICABLES AUX APPELS A PROJETS D'OCTOBRE 2013, 2014 et 2015

Sujet	Question	Réponse
Les sites Internet	Le développement d'applications pour les mobiles et les plateformes sur les réseaux sociaux, sont-ils éligibles ?	Cette dépense est éligible si l'objet principal de ces applications est la promotion du vignoble et de ses produits, que c'est le point d'entrée, et donc que la possibilité d'achat n'intervient que dans un second temps. Par ailleurs, le contenu doit être dans la langue du pays tiers ciblé, ou le fait qu'il est spécifiquement destiné à un pays tiers de la convention doit pouvoir être justifié, faute de quoi un prorata sera appliqué.
Logo européen	Le logo UE est-il obligatoire ?	L'obligation d'apposer le logo de l'UE ou de faire mention du financement européen n'apparaît ni dans le règlement communautaire, ni dans les lignes directrices publiées par la Commission européenne. En conséquence, la décision du DG de FranceAgriMer pour la période 2014-2018 ne fait pas mention du logo UE, et ne prévoit pas non plus l'obligation de faire apparaître la mention de la source de la subvention sous aucune forme que ce soit.
Mise en compétition (appels d'offres, ...)	Les appels d'offres déjà réalisés et pour lesquels un accord a été signé doivent-ils être rompus et établis à nouveau pour les années 2014, 2015 et 2016 ?	S'agissant des mises en compétition, les règles sont précisées dans une note détaillée mise en ligne sur le site Internet de FranceAgriMer (« note interprofessions – précisions sur les modalités de sélection des prestataires ») : http://www.franceagrimer.fr/filiere-vin-et-cidriculture/Vin/Aides/Promotion/Promotion-des-vins-dans-les-pays-tiers-Programmation-2014-2018
Mise en compétition (appels d'offres, ...)	Faut-il avoir finalisé les appels d'offres au moment du dépôt officiel du dossier de proposition de programme ?	Non, les mises en concurrence n'ont pas besoin d'être finalisées au moment du dépôt du projet.
Modifications du programme	Après quelques mois de programme 2014, je ne pense pas pouvoir arriver au budget initialement demandé. Que dois-je faire ?	Par ailleurs, les budgets sont fongibles entre les années de la convention : si vous n'avez pas utilisé la totalité du budget en 2014 et que votre convention couvre les années 2014 et 2015, vous pourrez utiliser le reliquat en 2015.
Pénalités/Sanctions	Quelles sont les pénalités en cas de retard de transmission de la demande de paiement ?	Ce point est indiqué dans l'article 6 de la décision du DG de FranceAgriMer 2013-37. La demande de paiement doit parvenir conforme et complète à FranceAgriMer au plus tard dans les 4 mois qui suivent la fin de la phase à laquelle elle se rattache. A la date limite de dépôt de la demande de paiement, tous les éléments qui la constituent doivent être transmis à FranceAgriMer. Lorsque ce délai est dépassé, le montant de l'aide à verser est réduit de 2 % par mois de retard de présentation. Au-delà de six mois de retard de présentation de la demande de paiement (soit 4 mois de délai courant + 6 mois de retard = 10 mois au total depuis la fin de la phase soit au 1er novembre de l'année suivant la phase réalisée), les dépenses de la phase concernée ne seront pas prises en compte et ne donnent ainsi pas lieu à paiement. Dans ce cas, l'avance ainsi qu'une pénalité de 10 % du montant de l'avance sont dues par l'opérateur à FranceAgriMer.
Pénalités/Sanctions	Quelles sont les pénalités en cas de sous-réalisation sur une année ?	En cas de sous-réalisation sur une année, il est demandé le reversement du trop-perçu d'avance majoré de 10%. De plus, l'avance de l'année suivante ne peut pas être versée.
Cumul des aides	Actions réalisées par les interprofessions auxquelles participent des entreprises Quelles mentions doivent figurer sur les factures émises pour les entreprises participant à des actions de promotion de l'interprofession ?	L'interprofession doit porter sur les factures une mention indiquant si la facture fait l'objet d'un subventionnement ou, à l'inverse, si elle ne fait pas l'objet d'un subventionnement dans le cadre du programme européen d'aide à la promotion des vins dans les pays tiers.

**OCM VITIVINICOLE - AIDE A LA PROMOTION SUR PAYS TIERS
PROGRAMMATION 2014-2018**

REGLES DE GESTION APPLICABLES AUX APPELS A PROJETS D'OCTOBRE 2013, 2014 et 2015

Sujet	Question	Réponse
Rabais, remises et ristournes, cartes de fidélité	Les opérations par coupon rabais sont-elles éligibles ?	Non, ces opérations ne sont pas éligibles. Toutes les opérations relatives à des remises de prix ne sont pas éligibles.
Rabais, remises et ristournes, cartes de fidélité	Les opérations Bonus Air Miles au Canada sont-elles éligibles ?	Non, ces opérations ne sont pas éligibles. Il s'agit de « cadeaux » ou primes offertes aux consommateurs en fonction de leurs achats, mais sans lien direct avec le produit ou la marque. A contrario, des tire-bouchons, des verres de dégustation... au nom de la marque sont éligibles.
Rabais, remises et ristournes, cartes de fidélité	Lorsque les actions de promotion sont uniquement facturées par la multiplication d'un nombre de cols par une valeur, la dépense est-elle éligible ?	Non, la facture (ou tout autre document de type contractuel) doit précisément indiquer les actions de promotion facturées. Des opérations de ce type ne distinguent pas les promotions des rabais, remises, ristournes et sont donc inéligibles.
Rabais, remises et ristournes, cartes de fidélité	Un de nos commerciaux d'Amérique latine souhaite lancer l'opération suivante : dans les magasins DUTYFREE de Colombie, Panama et Equateur, lorsqu'un client achète des bouteilles de vins de notre marque, on lui crédite des points sur une carte de fidélité. Est-ce que le coût de fabrication de cartes de peut être pris en charge par FranceAgrimer? Au bout d'un certain nombre de points, le client a droit à des objets pub customisés de la marque : carafe, stylo, stop goutte, porte clés, tablier etc...	Le coût de ces cartes de fidélité n'est pas éligible.
Rabais, remises et ristournes, cartes de fidélité	Je suis négociant et je vends à des clients avec des budgets promotionnels globaux qui servent aux opérations de promotions et aux dégustations. Mes importateurs/distributeurs me refacturent de manière régulière ces budgets promotionnels. Dans quelle mesure ces factures sont-elles éligibles ?	Les factures globales sans détail des actions correspondantes ne peuvent pas être prises en charge. En effet, si l'entreprise elle-même n'a pas la possibilité de vérifier la nature des actions correspondantes, elle ne pourra pas justifier qu'elles sont bien éligibles. En outre souvent ces forfaits incluent des actions non éligibles : rabais, bonus air miles...
Rapport d'activité	Il est très difficile de demander à un importateur de justifier de toutes les actions de promotion qu'il réalise. Jusqu'à quel point le rapport d'activité et les justificatifs doivent-ils être détaillés ? La facture peut-elle suffire ?	Il est vivement conseillé de s'entendre dès le départ avec son importateur avec deux objectifs : qu'il fournisse des factures détaillées (détail des actions menées avec en regard les montants correspondants), ou à défaut qu'il accompagne ses factures du détail des actions correspondantes (avec les montants correspondants) ; qu'il fournisse des éléments de réalisation des actions pour justifier des actions. Le rapport d'activité doit être suffisamment détaillé pour justifier chaque action.
Rapport d'activité	Notre dossier compte 4 pays : doit-on vous adresser 4 rapports d'activité ou un seul rapport avec bien évidemment le détail des différents pays ?	Si tous les pays sont dans la même convention, un seul dossier de demande de paiement est à nous envoyer au titre de 2014. Le rapport d'activité doit être détaillé pays par pays, soit sous forme de 4 rapports, soit sous forme d'un seul rapport en 4 parties (4 rapports distincts sont plus pratiques s'il y a beaucoup de dépenses).
Une action sur plusieurs pays	Pouvez-vous nous indiquer comment répartir une action qui concerne 2 pays à la fois ?	C'est à l'entreprise de déterminer et d'appliquer le prorata qui paraît le plus exact et judicieux, en l'indiquant sur la facture, sur l'ERD (en l'ajoutant dans la colonne « description ») et en expliquant dans le rapport d'activité. Par ailleurs, si cette action n'a eu lieu que dans un des deux pays, elle est à affecter en totalité sur le pays dans lequel elle a eu lieu.
Voyages sur lieu de production	Comment présenter les dépenses d'un journaliste d'un pays tiers se déplaçant sur une même période sur les lieux de production pour plusieurs opérateurs ?	Cette dépense s'inscrit dans l'action « voyage sur les lieux de production ». Chaque opérateur concerné présente la part de la dépense qu'il a supportée dans le cadre de cette intervention.
Voyages sur lieu de production	Dans le cadre de l'action « voyage sur le lieu de production », les frais d'interprétariat sont-ils éligibles ?	Oui, ces frais sont éligibles, dès lors que les actions concernées le sont également.

**OCM VITIVINICOLE - AIDE A LA PROMOTION SUR PAYS TIERS
PROGRAMMATION 2014-2018**

REGLES DE GESTION APPLICABLES AUX APPELS A PROJETS D'OCTOBRE 2013, 2014 et 2015

Sujet	Question	Réponse
Voyages sur lieu de production	Dans le cadre d'une action sur le lieu de production, nous avons reçu 11 journalistes de pays tiers (3 au Canada, 4 en Chine, 1 sur HK, 3 aux USA). Pour la facture de location de bus qui rentre dans l'onglet promo pure, devons-nous la proratiser par pays en fonction du nombre de journalistes? Ou pouvons-nous avoir une ligne tout pays dans ces cas-là ?	La dépense est à proratiser par pays en fonction du nombre de journalistes. Chaque ligne de l'ERD ne doit concerner qu'un seul pays.
Voyages sur lieu de production	Où doivent-être saisis les dépenses de transport (billets d'avions, trains, location minibus, etc....) dans le cadre des voyages sur lieu de production ?	Ils sont à saisir dans l'onglet « dépenses de promotion pure"